

Expressions figées et francophonie

Le but de la communication est de présenter un projet de recherche consacré aux expressions verbales figées de la francophonie (cf. Lamiroy *et al.* 2010), dont le point de départ a été une base de données d'environ 40000 expressions françaises constituée par M. Gross (1982). Le projet a pour but de comparer les expressions verbales figées de quatre communautés francophones, à savoir les communautés belge (B), française de France (F), québécoise (Q) et suisse (S). Il s'agit d'expressions du genre illustré en (1). Alors que (1a-b) sont communes à toutes les variétés, (1c-d-e) correspondent respectivement au français du Québec, de Belgique et de Suisse. Ces trois dernières variétés représentent environ 5000 expressions supplémentaires par rapport à la base de données initiale :

- (1) a. Paul a dû *avalier des coulevres*
b. Paul *est aux anges*
c. Léa *y allait aux bines* 'avancer très vite'
d. Léa *attend famille* 'être enceinte'
e. Paul est encore allé à Soleure 'être ivre'

Les locutions figées sont intéressantes pour plusieurs raisons : 1° des études statistiques (Senellart 1998) ont montré qu'elles sont massivement présentes dans la langue de tous les jours 2° elles posent un problème dans le domaine du traitement automatique du langage, où elles soulèvent des questions d'analyse tant de la forme que du sens 3° elles sont une pierre d'achoppement pour les allophones qui doivent en apprendre le sens 'par cœur' et 4° elles méritent d'être étudiées du point de vue cognitif : Bally (1962:67) avait déjà fait remarquer que c'est l'association récurrente des mots qui permet d'en cimenter le sens, d'où l'intérêt de ces "blocs de mots" du point de vue de la mémorisation et de l'apprentissage, même en langue maternelle.

Si la grande majorité des expressions appartiennent au français commun (BFQS), certaines ne sont spécifiques que d'une des régions. Ainsi les expressions en (2) n'appartiennent qu'à la France hexagonale :

- (2) a. *se faire appeler Arthur* 'se faire engueuler'
b. *péter dans la soie* 'être très riche'
c. *peigner la girafe* 'faire qqch d'inutile'

L'identification de ces *francismes* montre qu'il ne faut pas confondre, comme on le fait souvent, français commun et français de France.

La prise en compte de la variation géographique permet de présenter une typologie des expressions des variétés non hexagonales 1° expressions contenant des archaïsmes (par ex. *avoir une brette* 'se disputer' en Belgique) 2° emprunts au substrat (ou adstrat) respectif (par ex. *tomber en amour* au Québec, *to fall in love*) 3° expressions qui ne diffèrent que par un lexème de l'expression du français commun (par ex. *on n'est pas sorti du bois* au Québec pour *on n'est pas sorti de l'auberge*) et 4° expressions tout à fait originales par rapport au français commun (par ex. *décevoir en bien* 'surprendre agréablement' en Suisse).

Paradoxalement, les variétés d'une langue se comportent à plusieurs égards comme des langues à part entière. Ainsi la notion de *faux ami* est justifiée par le fait qu'une expression peut avoir un sens dans une variété mais un sens totalement différent dans une autre variété. Inversement, la notion de *synonyme* n'a de sens qu'à l'intérieur d'une même communauté linguistique : n'est synonyme que ce qui est utilisable dans une même situation de communication par un même locuteur. Ainsi, si *casser la figure à qqn* et *abîmer le portrait à qqn* sont des synonymes pour tous les locuteurs francophones, *arranger le cadran à qqn* par contre, qui a le même sens mais qui ne s'emploie qu'au Québec, ne peut être considéré comme un synonyme pour l'ensemble des francophones.

Références

- BALLY, C. (1962). *Traité de Stylistique française*. Genève, Librairie de l'Université Georg & Cie [première édition 1921].
- LAMIROY, B. (Coord.), Klein, J., Labelle, J., Leclère, C. Meunier, A. & Rossari, C. 2010. *Les expressions verbales figées de la francophonie*. Paris: Ophrys.
- SENEILLART, J. (1998). Reconnaissance automatique des entrées du lexique-grammaire des phrases figées, in Lamiroy, B. (éd). *Le lexique-grammaire. Travaux de Linguistique*, 37, 109-127.